



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017 – 20H30

1. **Emplacement des logettes à conteneurs d'ordures ménagères – Intégration dans le domaine privé de la commune après déclassement du domaine public**
Les membres du Conseil Municipal, après constat de la désaffectation des emplacements des logettes à conteneurs d'ordures ménagères, ont approuvé leur déclassement du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la Commune afin de permettre leur cession.
2. **Emplacements des logettes à conteneurs d'ordures ménagères – cession gratuite à divers riverains**
L'Assemblée a décidé de céder gratuitement les emplacements des logettes à conteneurs d'ordures ménagères aux propriétaires intéressés qui, en contrepartie, s'engagent à démolir la logette et à reconstruire le mur de clôture à l'alignement du domaine public.
3. **Lotissements « le Beauregard » et « le Valène » classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces communs**
Le transfert amiable de propriété, valant classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces communs des lotissements « Le Beauregard » et « Le Valène » a été acté. Le groupe Guiraudon Guipponi Leygue prendra à sa charge les frais de transfert de propriété.
4. **Parcelle cadastrée section AY 79, rue des Verriès – Aliénation à la société FDI Habitat**
Le Conseil Municipal, après constat de la désaffectation du bâtiment qui accueillait la crèche « Les Lutins » avant son transfert à la Maison de la Petite Enfance, a prononcé l'intégration de la parcelle cadastrée section AY 79 d'une superficie de 3 041 m² dans le domaine privé de la Commune. Il a ensuite autorisé son aliénation au prix de 1 250 000 € à la société FDI Habitat pour la réalisation d'un programme d'habitat social et d'accessions libres à la propriété.
5. **Carrière de Combaillaux : avis sur le projet de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière et d'extension des activités connexes**
Il a été décidé d'émettre un avis favorable au projet de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière et d'extension des activités connexes situées aux lieux-dits « Courneyrède » et « L'Arboussas » à Combaillaux et au lieu-dit « La Roumanissière » à Murles.
6. **Instauration du permis de démolir et de la déclaration préalable pour l'installation de clôture et le ravalement de façades sur le territoire de la commune**
Les membres du Conseil Municipal ont voté l'institution du permis de démolir et la soumission de l'édification des clôtures et des travaux de ravalement à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.
7. **Cimetière paysager du Rouergas – Fixation des tarifs de vente et de renouvellement des concessions et des plaques nominatives du jardin du souvenir et modalités de rétrocession des concessions à la commune**
L'Assemblée a fixé les tarifs de vente et de renouvellement des concessions et des plaques nominatives du jardin du souvenir ainsi que les modalités de rétrocession à la Commune des concessions du cimetière paysager du Rouergas.

8. **Cimetière de Valène – Tarifs de vente et de renouvellement des concessions trentenaires et cinquantenaires et modalités de rétrocession des concessions à la commune**

Les tarifs de vente et de renouvellement des concessions trentenaires et cinquantenaires ainsi que les modalités de rétrocession à la Commune des concessions du cimetière de Valène ont été déterminés.

9. **Séjour des séniors dans le Périgord les 26, 27 et 28 septembre 2017 – Détermination des tarifs et autorisation de signature d'un contrat de réservation**

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs du séjour des Séniors dans le Périgord les 26, 27 et 28 septembre 2017 et autorisé Madame le Maire à signer le contrat de réservation correspondant.

10. **Financement des écoles publiques Saint Gilloises : participation des communes : année scolaire 2017/2018**

La participation aux dépenses de fonctionnement des écoles saint-gilloises a été fixée à 608,57 € (école élémentaire) et 1 871,63 € (école maternelle) par enfant pour l'année scolaire 2017/2018.

11. **ALSH pour adolescents et actions jeunesse – actualisation des modalités d'encaissement et de remboursement des recettes**

Les modalités d'encaissement de remboursement des recettes de la régie « Jeunesse et Multimédia » ont été actualisés et entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

12. **Renouvellement de l'activité théâtre au collège François Villon – Année 2017/2018**

L'activité théâtre à destination des collégiens en partenariat avec le foyer socio-éducatif du collège François Villon est renouvelée pour l'année scolaire 2017/2018. Elle s'adresse à un groupe de 14 à 28 élèves maximum durant 30 séances de deux fois une heure, du 21 septembre 2017 au 14 juin 2018. Une participation de la famille de 25 € par enfant sera demandée. La contribution du foyer socio-éducatif sera modulable en fonction du nombre d'inscrits et la participation de la Mairie a été fixée à 1 200 €.

13. **Subvention de fonctionnement à l'association « Pic St Loup Respect Animal Nature »**

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 715 € a été attribuée à l'association « Pic St Loup Respect Animal Nature » pour l'année 2017.

14. **Amortissement des immobilisations**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les membres du Conseil Municipal ont fixé la durée d'amortissement de la balayeuse à 8 ans et ont ainsi adopté le tableau d'amortissement ainsi modifié par catégorie de biens.

15. **Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Michèle LERNOUT